

La mobilité européenne et internationale des jeunes : enjeux et dispositifs

Instrument d'éducation citoyenne, d'insertion professionnelle et sociale et de coopération internationale, la mobilité à l'international constitue un champ stratégique de l'action publique en direction de la jeunesse. Reconnue par les pouvoirs publics pour ses effets positifs, elle reste un axe important des politiques d'éducation et de jeunesse tout en étant plébiscitée par les jeunes, qui sont nombreux à la considérer comme une expérience incontournable dans leur parcours d'insertion et vers l'autonomie.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DES JEUNES : UN ENJEU DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis les années 1990, la France comme l'Union européenne (UE) ont fait de la mobilité des jeunes un axe primordial des politiques d'éducation et de jeunesse. En témoigne le programme phare Erasmus+ 2021-2027 qui vise à financer des projets de mobilité transfrontière pour 10 millions d'Européens. La mobilité concerne **tous les niveaux d'action publique** – du régional à l'europpéen – et une **diversité d'acteurs** qui élaborent et mettent en œuvre des programmes, ou encore informent et accompagnent les jeunes dans la construction de leur projet : administrations publiques, collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, opérateurs de la mobilité (voir tableau), entreprises, etc.

En 2016, selon l'Eurobaromètre, la France ne se classait qu'en 24^e position parmi les 28 pays de l'UE concernant la proportion de jeunes de 16 à 30 ans ayant déjà étudié ou travaillé dans un autre pays européen : 8 % contre 12 % en moyenne. En 2020, d'après le baromètre DJEPVA sur la jeunesse, **19 % des 18-30 ans résidant en France sont partis à l'étranger au cours des cinq dernières années pour une période d'au moins 15 jours consécutifs (hors vacances), contre 14 % en 2016 (+5 points).**

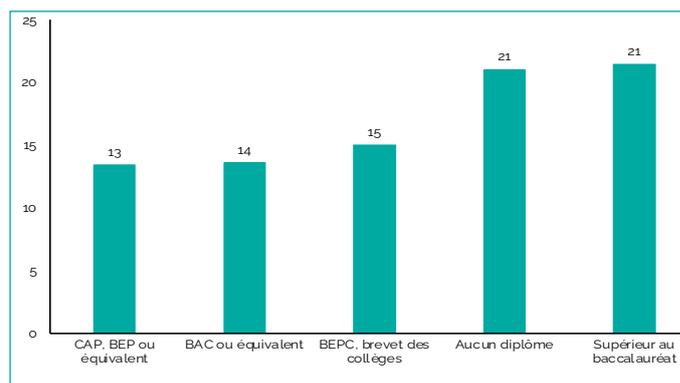
Depuis mars 2020 et le début de la pandémie de COVID-19, la mobilité internationale a été freinée : **un tiers des jeunes interrogés en 2021 déclarent avoir dû renoncer à un projet de mobilité.** Malgré cela, **près d'un jeune sur deux projette un départ à l'étranger dans les cinq prochaines années** pour au moins 15 jours consécutifs (hors vacances). En 2021, la baromètre DJEPVA s'est par ailleurs concentré sur la mobilité à l'intérieur de l'Europe : **17 % des 25-30 ans interrogés déclaraient avoir déjà passé au moins 6 mois dans un pays européen**, soit un niveau encore éloigné de l'objectif d'une moitié d'une classe d'âge fixé par le Gouvernement pour 2024¹.

Au-delà des mobilités liées à l'emploi, deux catégories sont généralement distinguées. La mobilité « non formelle » s'inscrit dans une logique d'engagement et de citoyenneté (volontariat, bénévolat...) et a pour but l'éveil à la solidarité internationale, la compréhension interculturelle ou encore le développement de la capacité d'agir des jeunes. **La mobilité « formelle » ou « apprenante » consiste à se rendre dans un pays à des fins d'éducation et de formation** (stage, études secondaires, enseignement supérieur).

Un peu plus de la moitié des jeunes ayant eu une expérience de mobilité internationale entre 2016 et 2020 **sont partis dans le cadre d'études ou de formation** (mobilité formelle, 55 %), environ **35 % pour des raisons liées à l'emploi** et seulement **10 % dans le cadre d'un bénévolat ou d'un volontariat** (mobilité non formelle) – ces catégories n'étant pas exclusives.

graphique

Part des jeunes dans la mobilité internationale selon le niveau de diplôme (en %)



Source : INJEP-CREDOC, baromètres DJEPVA sur la jeunesse 2016 à 2020.

Champ : France métropolitaine, jeunes de 18 à 30 ans ayant séjourné plus de 15 jours consécutifs à l'étranger (hors vacances) au cours des 5 dernières années au moment de l'enquête.

Note de lecture : en 2020, 21 % des jeunes avec un niveau de diplômé supérieur au baccalauréat ont séjourné plus de 15 jours consécutifs à l'étranger (hors vacances) au cours des 5 dernières années contre 14 % des jeunes avec un BAC ou équivalent.

La mobilité internationale est marquée par des **inégalités d'accès** persistantes. Selon l'édition 2020 du baromètre, **les plus diplômés sont surreprésentés** (33 % des détenteurs d'un bac + 5 et plus contre 15 % des titulaires d'un BEPC, brevet des collèges). Du fait notamment de la forte concentration des diplômés du supérieur dans les grandes aires urbaines, les Franciliens sont plus nombreux à partir en mobilité (23 %) que les jeunes ruraux (13 %), par exemple. **Les plus engagés dans des activités de volontariat** sont également très présents dans la mobilité internationale (30 % des 18-30 ans adhérents aux associations et 27 % parmi les bénévoles réguliers). **La démocratisation de la mobilité** est un enjeu pour les opérateurs qui se sont fixé pour objectif d'augmenter la participation des jeunes « ayant moins d'opportunités² ». Si l'on observe une forte proportion de départs parmi les non-diplômés (cumul des éditions 2016 à 2020 du baromètre), l'écart est encore important sur les séjours à l'étranger entre diplômés du supérieur et les jeunes disposant au plus du baccalauréat.

¹. Discours de présentation des propositions visant à relancer l'Union européenne, le 26 septembre 2017 à la Sorbonne à Paris.

². Dits les « JAMO » - terminologie de l'UE pour désigner les personnes en situation de handicap, issus d'un milieu social défavorisé ou d'une région moins dynamique

Des outils de reconnaissance des « acquis » de la mobilité ont été développés par les professionnels de la mobilité. Le Youthpass européen reconnaît par exemple l'acquisition de compétences dans le cadre d'une expérience de mobilité non formelle en Europe. **De plus en plus de jeunes bénéficient de ces reconnaissances : 18 % ont obtenu une valorisation des acquis d'expérience (VAE) en 2020 contre 12 % en 2016**, selon le baromètre. Les jeunes retiennent de leur expérience de mobilité d'abord une meilleure maîtrise d'une langue étrangère (34 % le citent en premier ou en second), puis le développement de leurs capacités d'adaptation (26 %), et enfin les rencontres que cela a permis (23 %).

PROGRAMMES ET DISPOSITIFS DE MOBILITÉ DES JEUNES

Les programmes de mobilité internationale – formelle, non formelle ou alliant les deux – sont très divers, nous en présentons ici quelques-uns, tous ne pouvant être évoqués.

Le **ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse** propose de nombreux programmes de mobilité formelle pour les élèves et les enseignants sous la forme de séjours individuels ou collectifs à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. Les séjours peuvent se dérouler dans le cadre de **programmes européens (Erasmus+)**, de **coopération bilatérale entre États (OFAJ)** ou de **bourses de mobilité** entre autres.

Le programme **européen Erasmus+ Education/Formation** vise à développer les mobilités européennes à tout âge et tout niveau d'études, sous la forme de séjours individuels ou collectifs, dans un établissement d'enseignement partenaire, en stage dans une entreprise, un organisme public ou au sein d'une association (mobilité apprenante/formelle). Le **volet jeunesse et sport d'Erasmus+** (mobilité non formelle) permet aux jeunes de participer collectivement à des échanges de courte durée avec principalement des pays de l'UE autour d'un thème (environnement, culture, sport, etc.). D'autres actions de mobilité s'adressent plus spécifiquement aux professionnels de la jeunesse. Le **programme européen du Corps européen de solidarité**, qui succède depuis 2018 au service volontaire européen, vise quant à lui à renforcer la cohésion sociale et la solidarité en Europe, en permettant aux jeunes de se porter volontaires pour des projets d'intérêt général (aide alimentaire, protection de l'environnement, etc.).

Au niveau bilatéral, l'**Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)**, organisation internationale de coopération créée en 1963, soutient, conçoit et développe des programmes d'échanges (scolaires, universitaires, professionnels, etc.) entre les jeunes des deux pays. L'**Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)** propose des programmes de mobilité à visée professionnelle (stages, missions) et citoyenne (service civique, échanges sur des thèmes d'intérêt général) entre la France et le Québec.

Par ailleurs, les **volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES)** reposent sur la coopération entre des associations, des opérateurs publics du volontariat et l'État. Le ministère chargé des affaires étrangères encadre et soutient le **volontariat de solidarité internationale (VSI)**, qui permet à des jeunes majeurs de s'engager dans des missions d'intérêt général de 12 mois minimum. D'autres **programmes sont destinés aux collectivités territoriales** souhaitant « s'internationaliser » en faisant partir ou en accueillant des jeunes, d'autres encore sont dédiés à des collectifs de jeunes, tels **les chantiers de jeunes** et les programmes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), **Jeunesse, solidarité internationale/Ville, vie, vacances/Solidarité internationale (JSI/VVV/SI)** qui soutiennent des projets interculturels et de solidarité internationale collectifs de courte durée élaborés par des jeunes en partenariat avec des associations. Enfin, **l'engagement de service civique à l'international**, encadré par l'Agence du service civique, permet d'effectuer des missions d'intérêt général partout dans le monde.

tableau

Nombre de jeunes partis en mobilité en 2019 et caractéristiques des séjours, par programme ou opérateur

	Effectif	Durée moyenne en jours	Part des femmes
Mobilité apprenante/formelle et développement professionnel			
Programmes de l'éducation nationale	716 977*	ND	ND
Volet éducation et formation d'Erasmus+	69 853	123	56 %
Enseignement agricole	25 946	23	54 %
ProTandem	908	28	30 %
Mobilité apprenante/non formelle et développement professionnel			
Ensemble des programmes de l'OFAJ	47 808	10	54 %
Ensemble des programmes de l'OFQJ	2 521	130	57 %
Mobilité non formelle (engagée et volontaire)			
Volet Jeunesse d'Erasmus+	3 382 (p)	21 (p)	59 % (p)
Chantiers et volontariats de court terme - Cotravaux	1 677	20	58 %
Engagement de service civique à l'international (SC)	1 503	279	70 %
Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances/Solidarité internationale (VVV/SI)	1 065	22	54 %
Volontariat de solidarité internationale (VSI)	616	424	64 %
Volontariats de long terme - Cotravaux	257	227	70 %
Corps européen de solidarité (CES)	185	120	62 %
Développement professionnel			
Personnels et enseignants (volet éducation et formation d'Erasmus+)	16 244	6	ND
Volontariat international en entreprise (VIE) - Business France	6 973	557	41 %
Assistants de français - France Éducation International	1031	245	78 %
Enseignants - France Éducation International	111	65	88 %

Source : Recensement des séjours auprès des opérateurs de la mobilité internationale des jeunes, DJEPVA/INJEP, www.staterasmus.fr

Champ : départs à l'étranger sur l'année civile des jeunes résidant en France (y compris DROM/COM) âgés de 35 ans ou moins (pour l'enseignement agricole, sur l'année scolaire).

Note : les données peuvent comporter des doublons, un jeune pouvant participer à plusieurs dispositifs simultanément.

(p) Données provisoires : correspond aux dossiers finalisés en février 2021.

* mobilités entrantes et sortantes des élèves du second degré de l'enseignement public et privé.

Cédric Zimmer, chargé d'études INJEP et Janaïna Paisley, chargée de mission politiques de jeunesse,



POUR ALLER PLUS LOIN

- CRÉDOC, Berhuet S., Brice Mansencal L., Hoibian S., Millot C., Müller J., 2021, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, INJEP Notes & rapports/ rapport d'étude [\[en ligne\]](#).
- CRÉDOC, Brice Mansencal L., Datsenko R., Hoibian S., Maes C., 2020, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020*, INJEP Notes & rapports/ rapport d'étude [\[en ligne\]](#).
- *Les notes de l'Observatoire Erasmus+* [\[en ligne\]](#).
- Robert A., 2020, *Séjours à l'étranger en cours d'études et conditions d'insertion des jeunes. Analyse de l'enquête Génération 2013*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude [\[en ligne\]](#).
- Talleu C., 2017, « L'action publique en faveur de la mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel », *Cahiers de l'action*, n° 49, 2017, p. 19-23 [\[en ligne\]](#).
- Données complémentaires sur le site de l'INJEP.